

VENEZ AVEC

- Un justificatif d'identité en cours de validité.
- +
- Un justificatif de domicile de moins de 2 mois.
- +
- L'objet que vous souhaitez apporter en garantie.

Les personnes hébergées doivent se munir en outre d'une déclaration sur l'honneur de l'hébergeant ainsi que d'une copie de la pièce d'identité en cours de validité de l'hébergeant

NOS MÉTIERS



**LE PRÊT
SUR GAGE**



**LA VENTE AUX
ENCHÈRES**

Crédit Municipal de Rouen

12 place Jacques Lelieur
76 000 ROUEN
Tél. 02 35 15 76 33

Crédit Municipal - Caen

30 rue Fred Scamaroni
14 000 CAEN
Tél. 02 50 32 01 29

Crédit Municipal - Le Havre

265 rue Aristide Briand
76 600 LE HAVRE
► Ouverture en fin 2019



Horaires d'ouverture au public

Du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00
et de 13h15 à 16h30

Le vendredi
de 8h30 à 12h et
13h15 à 15h45



CRÉDIT MUNICIPAL
ROUEN CAEN LE HAVRE

rouen.fr/credit-municipal



CRÉDIT MUNICIPAL
ROUEN CAEN LE HAVRE

CONNAISSEZ-VOUS LE PRÊT SUR GAGE ?

Déposez un bijou, un objet
de valeur et obtenez
rapidement des liquidités



LE PRÊT SUR GAGE

rouen.fr/credit-municipal

LE PRÊT SUR GAGE C'EST :

- Déposer en gage des objets de valeur.
- Une formule astucieuse pour éviter un découvert, financer un projet ou obtenir rapidement des liquidités.
- En échange de ce dépôt, vous bénéficiez immédiatement d'un prêt déterminé par la valeur du bien.

QUEL OBJET ?

- Vous pouvez déposer en gage tout objet de valeur : bijoux, argenterie, œuvres d'art, verreries, montres, objets de collection, instruments de musique, accessoires de mode, etc... N'hésitez pas à nous consulter pour connaître les objets acceptés.



Plus d'informations

rouen.fr/credit-municipal ou pretsurgage.fr

Vos objets sont conservés
dans une chambre forte



LE MONTANT

- Une fois l'expertise réalisée, le Crédit Municipal vous proposera un prêt représentant entre 2/3 et 4/5 de la valeur estimée de votre objet sur le marché des ventes aux enchères publiques.

LES CONDITIONS

- Il suffit de vous présenter dans l'un de nos lieux d'accueil avec le ou les objets que vous désirez gager.
- Munissez-vous d'une pièce d'identité en cours de validité, d'un justificatif de domicile et, autant que possible, de la facture d'achat de l'objet, du bon de garantie, etc.
- Les objets sont estimés sous la responsabilité du commissaire-priseur. Tout objet particulier ou de grande valeur peut nécessiter une expertise complémentaire.
- Une fois le prêt accordé, un contrat nominatif est établi pour une durée de 6 mois.

LA FIN DU PRÊT

- Vous pourrez récupérer, à tout moment, et sans pénalité, votre objet après remboursement de la somme empruntée et des intérêts calculés au prorata du nombre de mois.
- Vous pouvez également renouveler votre prêt pour une nouvelle durée de 6 mois en payant seulement les intérêts.
- Sans nouvelle de votre part ou à votre demande, nous procédons à la vente de votre contrat. Si le solde est positif, il vous sera restitué sous forme de boni. Si le solde est négatif, vous ne devrez rien au Crédit Municipal.

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant
de vous engager.